

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES EXTRASCOLAIRES
RENTREE 2025/2026

Les inscriptions aux services périscolaires extrascolaires pour la rentrée scolaire 2025/2026 auront lieu à partir du mardi 10 septembre 2025 au plus tard. Les dossiers sont à adresser en Mairie par voie postale ou à déposer dans la boîte aux lettres.

Documents à compléter et adresser en mairie :

- ! La fiche de liaison complétée et signée
- ! Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ! L'attestation d'assurance extrascolaire 2025/2026
- ! Copie du carnet de santé (pages de vaccination)
- ! Copie du livret scolaire 2024 (seulement pour les inscriptions des mercredis ou des vacances scolaires des Vilcomtois)
- ! La copie intégrale du livret de famille
- ! La dernière page du règlement intérieur de l'accueil périscolaire datée et signée
- ! La dernière page du règlement intérieur de la restauration scolaire datée et signée
- ! La dernière page du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs datée et signée
- ! La dernière page du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs datée et signée
- ! En cas de divorce/séparation, document de jugement.

0 :

h :

- Soit inscription à l'année pour les familles qui l'ont souhaité
- Soit possibilité d'inscription par période allant de septembre à mai
 - Rentrée de septembre aux vacances d'Automne
 - Vacances d'Automne aux vacances de fin d'année
 - Vacances de fin d'année aux vacances d'Hiver
 - Vacances d'Hiver aux vacances de Printemps
 - Vacances de Printemps aux vacances d'été

Pour les mercredis :

- Soit inscription à l'année
- Soit possibilité par période d'inscription

Pour les vacances : réservations ultérieures, par période avant les congés scolaires

h : inscription à l'année pour les lundis et mercredis

Pour faciliter votre demande, la commune met à votre disposition l'ESPACE FAMILLE

Cette plateforme permet de

- Réserver et annuler la cantine, les accueils du matin et du soir
- Payer les factures par carte bancaire

Pour l'ouverture de votre compte, vous devez fournir une adresse mail valide en Mairie pour recevoir un code d'adhésion.

Les formulaires sont téléchargeables depuis le site internet de la commune www.villeneuve-le-comte.fr ou dans l'espace famille à la rubrique actualités.